



## ARRETE MUNICIPAL

Réf : AM KA 020622/1

Le Maire de la Commune de Cers,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L 2213-1 et 2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté municipal, en date du 10 juillet 2001, modifiant le Plan Général de la Circulation,

**Considérant** les travaux de remise en état de la chaussée

**Considérant** que, pour garantir la sécurité des usagers durant l'exécution de ces travaux, il convient d'interdire la circulation et le stationnement sur les rues concernées

- ARRETE -

**Article 1 :** La Montée des Bassins sera barrée au niveau du pont SNCF. La circulation et le stationnement y seront interdits à l'avancement du chantier. Les travaux se dérouleront du **Mardi 14 juin au Vendredi 17 juin 2022 inclus (soit une durée de 4 jours)**.

Afin d'accéder au Nord de la voie SNCF, une déviation sera mise en place avec un accès via la rue de l'Égalité et l'impasse du Rêve.

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation nécessaires seront installés par l'entreprise **TP BESSIERE** chargée des travaux.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Police Nationale de Béziers et les Agents assermentés du service de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cers, le 10 juin 2022



Po. Le Maire

Didier BRESSON